

REPUBLICQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU PAYSANNAT

SHANGUGU



8995

Kigali, le

-8. MAR. 1962

(1) N° 11/398/Agri

RECEVÉ par le Directeur de l'Agriculture
à Kigali le 11/3/62

Ref. n° :

Annexe :

Objet :

810

Préfet

Agri

15-3-62

Monsieur le Préfet de l'Agriculture

Intérêt :
Agriculture

Monsieur le Préfet,

Suite à votre lettre n° 11/398/Agri, du
7/3/62 concernant l'installation des centres d'extension
de Bwamba, il est demandé de vous à votre connaissance
sur les possibilités d'extension de l'œuvre de vulgarisation
dans la prise en charge d'installation des centres d'extension
impliquant une participation communale.

Le Directeur de l'Agriculture
Dr. N. N. N. N. N.

Shangugu, le 3 février 1962

N° 349 /AGRI

Transmis copie pour information à
Monsieur l'Agronome de Préfecture de et à
SHANGUGU.

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture
du Rwanda

à
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un problème de l'entretien des canaux d'irrigation et de distribution se pose actuellement au paysannat de Bugarama en Préfecture de Shangugu qui risque d'entraver gravement la bonne marche de ce paysannat et spécialement en ce qui concerne l'irrigation des caféiers robusta (TR 1,2 et 3), irrigation qui doit avoir lieu en avril 1962.

En effet cette année plus aucun crédit gouvernemental n'est prévu pour l'entretien de ces canaux et surtout pour le déblaiement des éboulements, travaux pourtant nécessaires à exécuter. Monsieur l'Agronome de Préfecture a demandé au Bourgmestre de Bugarama de prévoir cette année au budget communal une dépense spéciale destinée à entretenir les canaux. Dans une réunion, le conseil communal de Bugarama a estimé que le budget communal ne peut pas supporter tous les frais d'entretien et de déblaiement; le conseil communal s'est dit d'accord de prévoir une dépense, nécessaire à entretenir le canal secondaire ainsi que les canaux de distribution et a déclaré que l'entretien (sérieux curage) et le déblaiement des éboulements du canal principal surpasse ses moyens financiers ce qui selon moi reflète la vérité.

Je vous saurais gré de bien vouloir envisager un moyen financier à fin de secourir la commune de Bugarama dans ses efforts d'entretien des canaux d'irrigation du paysannat de Bugarama, par exemple par l'octroi d'un subside forfaitaire de 20.000 francs, solution selon moi la meilleure à moins que vous envisagerez une autre solution. Selon les prévisions de Monsieur l'Agronome de Préfecture les dépenses totales d'entretien s'élèvent à 27.500 francs dont 20.000 francs pour l'entretien du canal principal. Cette prévision de 20.000 francs est d'ailleurs justifiée par le fait que plusieurs éboulements se sont produits lors de saison de pluie, excessivement importante de l'année passée.

Le Préfet,
A. MUNYANEZA,